

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT DE
CASTELLANE

DU CONSEIL MUNICIPAL

2020 05 03

MAIRIE D'ALLOS

*L'an deux mille vingt, le 23 mai heures, à quatorze heures
Le Conseil Municipal de la Commune d'ALLOS
dûment convoqué, s'est réuni en session,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LANTELME, Premier
Adjoint*

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Michel LANTELME, Sylvain BARBOTIN,
Kévin BERNARDI, Philippe BIANCO, Emmanuel CONSIDERE, Marc
ELDIN, Danielle GUIRAND, Stéphanie LAMBERT, Maxime LANTELME,
Sylvie LEYDET-MICHEL, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER,
Alain ROTTINO, Lucille ROUX, Serge ZORGNOTTI.

CONSEILLERS ABSENTS: Néant

SECRETAIRE: Lucile ROUX

OBJET: DECISION DE HUIS-CLOS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article 10 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, concernant le respect des risques sanitaires à appliquer pendant la réunion du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il n'est pas possible de faire entrer le public dans la salle en assurant la distanciation nécessaire entre les personnes ;

Etant entendu qu'il n'est pas possible techniquement d'assurer électroniquement la diffusion à l'extérieur de la salle des débats ;

Conformément à l'article 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le premier adjoint propose aux conseillers municipaux qu'il vient d'installer de prononcer le Huis-Clos de la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- D' approuver la tenue de la séance en Huis-clos.

Fait à ALLOS, les jour, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme
ALLOS, 23 Mai 2020*

*Le Maire,
Michel LANTELME*

